



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2020

OBJET :

DE-20-12-1-28) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
RELATIF A L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP DANS LES
CRECHES DE VINCENNES

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M.
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absent excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201216-lmc1H7867H1-DE Date de réception en Préfecture : 22/12/2020 Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à candidature « *Fonds Publics et Territoires* » lancé par la Caisse d'Allocations Familiales visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu l'avis favorable rendu le 18 septembre 2020 par la Commission d'Actions Sociales de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes d'accueillir les enfants en situation de handicap dans ses établissements d'accueil des jeunes enfants ;

Considérant la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales en vue de financer l'accueil dans les crèches des enfants en situation de handicap ;

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors du 09 décembre 2020,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention d'objectifs et de financement n° 202000306 relative au dispositif « *Fonds Publics et Territoires* » visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches, applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE III : La recette correspondante sera inscrite au budget communal aux chapitre et article de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé